

VOTRE GARAGE

Nom ou raison sociale

Forme juridique et capital social

Adresse

N° SIREN

RCS

N° de TVA intracommunautaire

Téléphone, e-mail

Logo ou cachet du garage (facultatif)

FACTURE

N° de facture

Date d'émission

Date de fin des travaux

Réf. devis ou ordre de réparation, bon de commande

CLIENT

Nom ou raison sociale

Adresse de facturation

N° SIREN (client professionnel)

VÉHICULE

Immatriculation

Marque, modèle, version

N° de série (VIN)

Kilométrage au compteur

Désignation (pièce, opération, référence)	Type	Origine pièce	Qté ou temps (h)	Prix unit. ou taux horaire HT	TVA %	Total HT

Type : P = pièce, MO = main-d'œuvre (temps passé × taux horaire). Origine des pièces : N = neuve, O = occasion ou réemploi, ES = échange standard.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS

Date d'échéance du paiement

Mode de règlement

IBAN et BIC (paiement par virement)

Escompte pour paiement anticipé

Taux des pénalités de retard

Client professionnel : tout retard de paiement entraîne, en plus des pénalités, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

☐ TVA non applicable, art. 293 B du CGI

☐ Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

Opération : ☐ prestation de services ☐ livraison de biens ☐ les deux

Total main-d'œuvre HT	
Total pièces HT	
Remise ou rabais HT	
Total HT	

Taux	Base HT	Montant TVA

Total TVA	
Total TTC	
Acompte déjà versé	
Net à payer TTC	

Mode d'emploi du modèle

Inutile d'imprimer cette page avec la facture : elle rappelle, mention par mention, ce qu'il faut écrire et le texte qui l'impose. Le détail et les liens vers les textes officiels sont dans le guide complet : mongarage-connect.com/fr/blog/facture-garage

MENTION	CE QU'IL FAUT ÉCRIRE	TEXTE DE RÉFÉRENCE
Numéro de facture	Un numéro unique, dans une suite chronologique et continue, sans trou ni doublon. Plusieurs séries sont possibles (par exemple une par année : 2026-0001, 2026-0002...) si chacune reste continue.	CGI, annexe II, art. 242 nonies A
Dates	Date d'émission de la facture, et date de réalisation des travaux si elle est différente.	CGI, annexe II, art. 242 nonies A ; Code de commerce, art. L441-9
Votre garage	Nom ou dénomination, adresse, numéro SIREN, numéro de TVA intracommunautaire. Entrepreneur individuel : mention « EI ». Société : forme juridique et capital. Entreprise inscrite au RCS : « RCS » suivi de la ville du greffe.	CGI, annexe II, art. 242 nonies A ; Code de commerce, art. R123-237
Client	Nom et adresse. Client professionnel : adresse de facturation si elle est différente, numéro du bon de commande s'il en a émis un, et son SIREN (obligatoire au plus tard le 1er septembre 2027).	CGI, annexe II, art. 242 nonies A ; Code de commerce, art. L441-9
Kilométrage	Obligatoire sur le devis, l'ordre de réparation et la facture pour toute intervention d'ordre mécanique ou de tôlerie. Ajoutez l'immatriculation, la marque et le modèle pour identifier le véhicule.	Décret n° 78-993 du 4 octobre 1978, art. 3
Lignes de la facture	Une ligne par pièce et par opération : désignation précise, quantité ou temps passé, prix unitaire ou taux horaire hors taxe, taux de TVA, rabais. Le taux horaire est celui que vous affichez à l'accueil.	CGI, annexe II, art. 242 nonies A ; arrêté n° 83-50/A
Origine des pièces	Précisez si la pièce est neuve, d'occasion ou en échange standard. Échange standard : mention « échange standard » et nom du constructeur ou du restaurateur, en caractères apparents.	Décret n° 78-993, art. 4 ; fiche service-public F39056
Pièces de réemploi	Client particulier : proposez des pièces issues de l'économie circulaire et recueillez son choix par écrit, pièce par pièce, avant qu'il accepte le devis.	Code de la consommation, art. L224-67 et D224-25-3
TVA	Pour chaque taux : total hors taxe et montant de TVA. En franchise en base, cochez « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » et ne facturez aucune TVA.	CGI, annexe II, art. 242 nonies A ; CGI, art. 293 B
Nouvelles mentions (client pro)	Nature de l'opération (services, biens ou les deux), « Option pour le paiement de la taxe d'après les débits » si vous l'avez choisie, adresse de livraison des biens si elle diffère. Obligatoires pour les PME et micro-entreprises au plus tard le 1er septembre 2027.	CGI, annexe II, art. 242 nonies A ; fiche service-public F31808
Paiement (client pro)	Date d'échéance, conditions d'escompte (ou « néant »), taux des pénalités de retard (au moins 3 fois le taux d'intérêt légal), indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.	Code de commerce, art. L441-9, L441-10 et D441-5
Corriger une erreur	Ne modifiez ni ne supprimez une facture émise. Avant paiement : facture rectificative « annule et remplace la facture n° ... ». Après paiement : facture d'avoir qui renvoie à la facture d'origine.	CGI, art. 289 ; BOFiP, BOI-TVA-DECLA-30-20-20-20
Conservation	Gardez chaque facture 10 ans (6 ans au titre du contrôle fiscal). Le double d'une note remise à un particulier : au moins 2 ans.	Code de commerce, art. L123-22 ; LPF, art. L102 B ; arrêté n° 83-50/A

Modèle indicatif et vierge, établi d'après les textes en vigueur au 27 septembre 2026. Il ne remplace pas l'avis de votre expert-comptable, notamment sur votre régime de TVA, votre forme juridique et le passage à la facture électronique (réception obligatoire depuis le 1er septembre 2026, émission obligatoire pour les TPE et PME à partir du 1er septembre 2027). Un PDF rempli à la main ou à l'écran n'est pas une facture électronique au sens de cette réforme. Les articles de TVA du CGI seront transférés dans le Code des impositions sur les biens et services au 1er janvier 2027.